

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2015

Réception par le Prefet : 16/06/2015

Publication : 19/06/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-6-10-4

Séance du vendredi 12 juin 2015

### **FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJETS D'ACTION MIS EN OEUVRE PAR DEUX COLLÈGES**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-4-1 du 19 février 2015 portant sur l'exécution du Budget Primitif de la Solidarité,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires une subvention d'un montant total de 1 700 € pour les projets présentés par deux collèges, soit :

- 500 € au collège des TROIS PAYS de HEGENHEIM : « Journée citoyenne »,
- 1 200 € au collège EMILE ZOLA de KINGERSHEIM : « Médiation par les pairs »,

- ❖ Autorise le versement de ces subventions aux bénéficiaires,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 1 700 € sera prélevée sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions